Politique de la Ville

La Région Normandie aux côtés des quartiers prioritaires

RÉGION
NORMANDIE

Qu'est-ce qu'un quartier prioritaire ?

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à construire l'égalité des chances et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Les quartiers « prioritaires de la politique de la ville » (QPV) ont été désignés par l'Etat en concertation avec les élus locaux. Ils correspondent à des territoires où le niveau de revenu par habitant est plus faible que la moyenne.

62 QUARTIERS PRIORITAIRES

ENVIRON 200 000 HABITANTS
SOIT PRÈS DE 6 % DE LA POPULATION

40% DE LA POPULATION A MOINS DE 25 ANS DANS LES QPV (CONTRE 30% EN NORMANDIE)

12,8 % DES DEMANDEURS D'EMPLOI NORMANDS (CAT. A, SOURCE PÔLE EMPLOI MARS 2020)

21 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) CONCERNÉS

Les quartiers prioritaires en Normandie

Les 62 QPV normands :

- Quartier prioritaire
- Quartier d'intérêt régional NPNRU*
- Quartier d'intérêt national NPNRU
- Commune concernée par les quartiers prioritaires

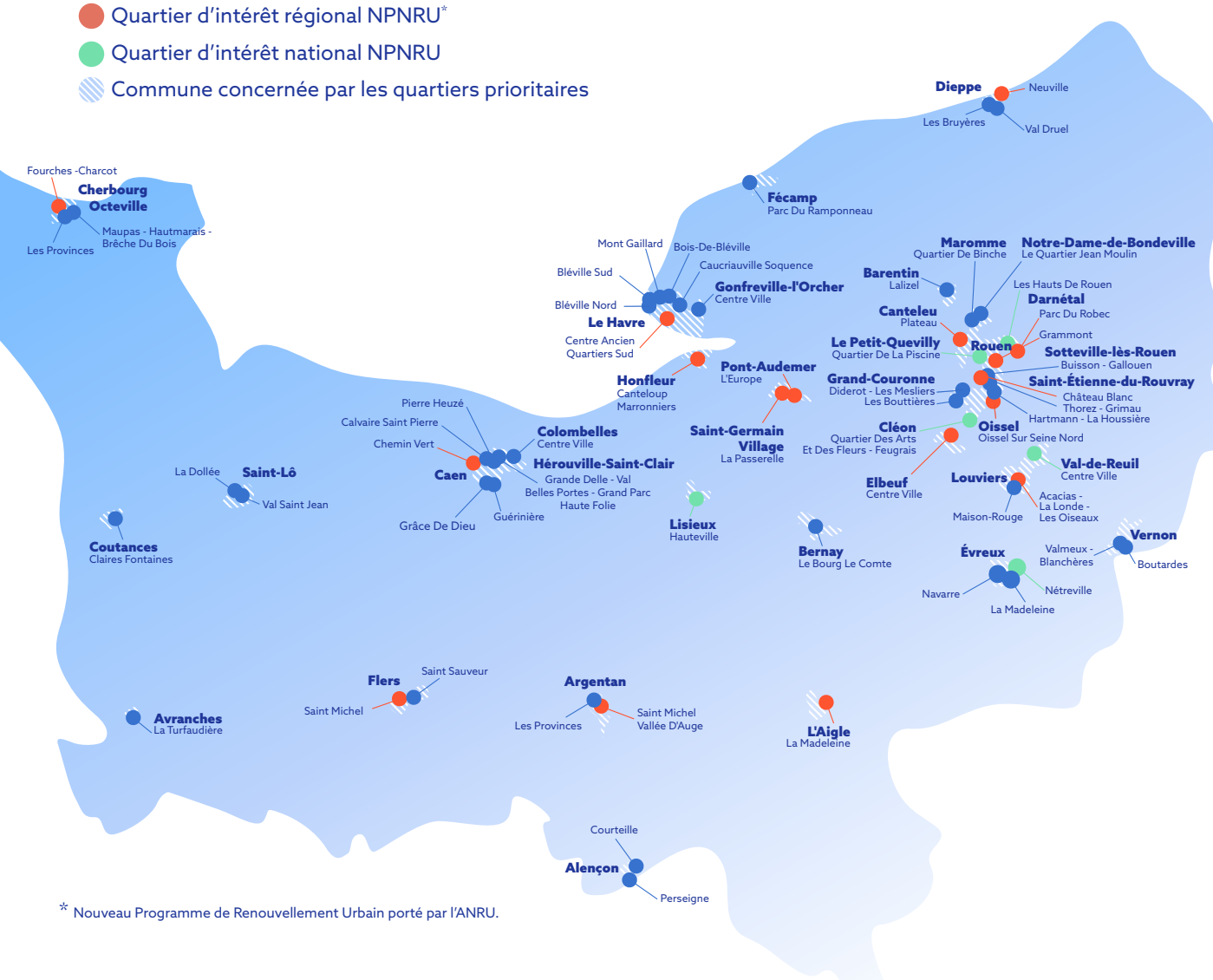

* Nouveau Programme de Renouvellement Urbain porté par l'ANRU.

La Région s'engage

Un cadre de vie renouvelé

Vous êtes un bailleur social ou une collectivité, la Région accompagne les projets de revalorisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Le dispositif « Soutien à la rénovation urbaine en faveur des QPV » contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires. Il s'inscrit en partie dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain porté par l'ANRU.

Les opérations de travaux concernées portent sur l'aménagement des espaces publics, la création ou la réhabilitation d'équipements de proximité ou de commerces, l'amélioration des parties communes des immeubles d'habitat social ou de copropriétés dégradées.

Près de 400 000 heures d'insertion sont réservées aux habitants des QPV dans les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

La Région pourra contribuer à accompagner les maîtres d'ouvrage concernés, notamment pour faciliter l'accès des publics à la formation professionnelle.

En chiffres

22 **quartiers concernés** par le NPNRU

1 **milliard d'euros** de travaux prévus

88 **millions d'euros** de subvention régionale (hors fonds européens) dont :

> 54 M€ pour l'aménagement des espaces publics
> 18 M€ pour les équipements de proximité
> 16 M€ pour le logement

7 717 **logements** seront reconstitués, réhabilités ou résidentialisés

Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires

Vous êtes une association, une structure d'insertion par l'activité économique, une collectivité, un bailleur social ? La Région soutient vos projets innovants à destination des habitants des quartiers prioritaires âgés de plus de 16 ans.

En plus des dispositifs à destination de tous les normands, la Région soutient vos projets pour l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires, plus particulièrement dans les domaines suivants :

- la santé des personnes dans leur parcours
- la mobilité au service de l'insertion professionnelle
- la sensibilisation à l'entrepreneuriat

La Région soutient également :

- Des actions de professionnalisation des acteurs de la politique de la ville au monde de la formation professionnelle

- L'ingénierie pour accompagner des projets contribuant à l'accès à un parcours d'insertion professionnelle

Quelle aide ?

La subvention régionale est comprise entre 10 000 € et 30 000 €, dans la limite de 50% des dépenses éligibles de l'opération.

Retrouvez tous les détails et modalités d'intervention sur **aides.normandie.fr.**

En chiffres

100 actions financées dans les quartiers prioritaires
+ 1,3 M€ investis

≈ 4 000 bénéficiaires, majoritairement des personnes sans emploi

≈ 60 % de sorties dynamiques (notamment vers la formation) pour les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement

(Références aux actions soutenues dans le cadre des appels à projets spécifiques au titre de la politique de la ville entre 2017 et 2019, sur la base des bilans reçus au 31 janvier 2020)

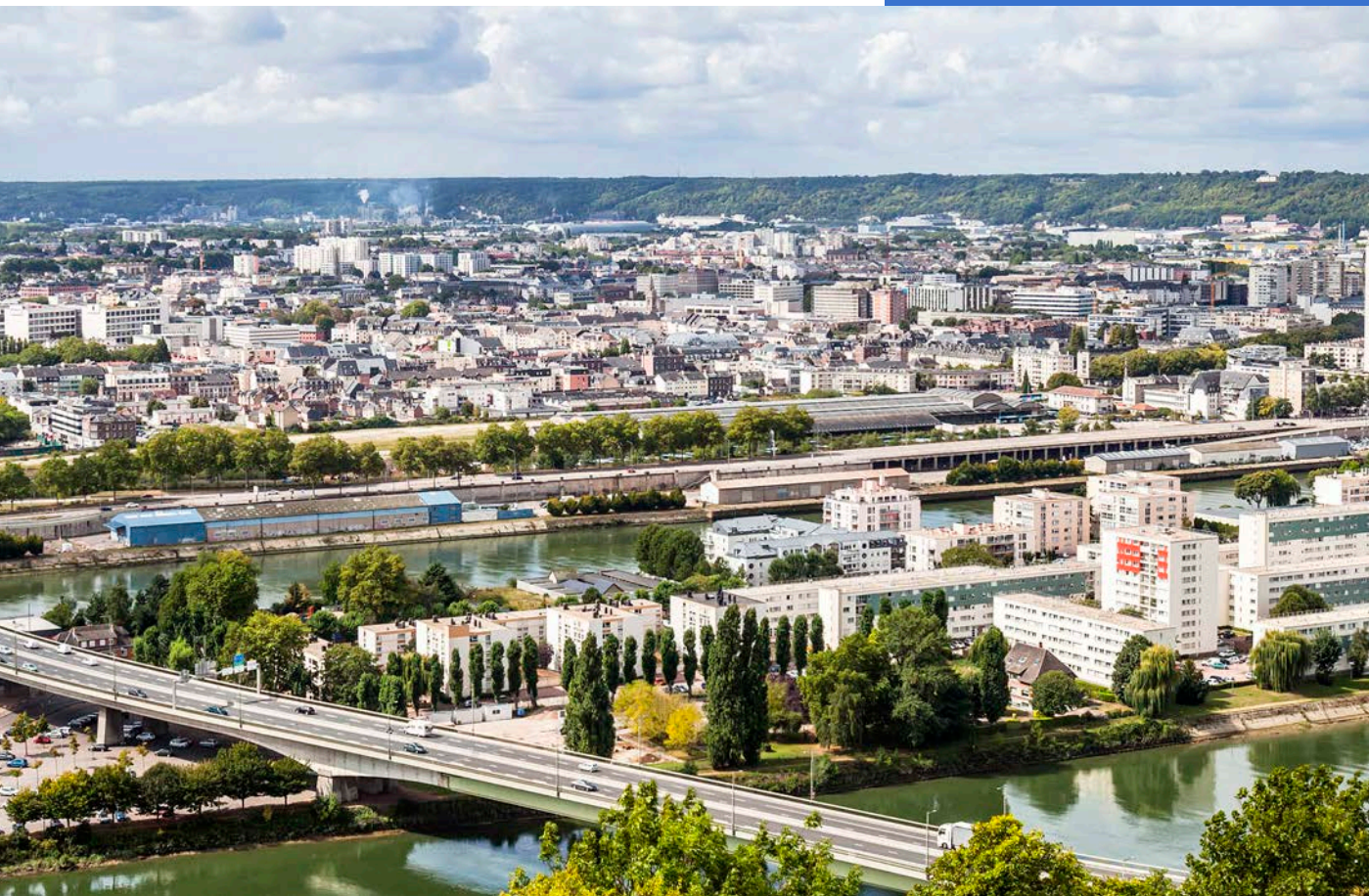

La Région soutient la formation professionnelle

Vous accompagnez les demandeurs d'emploi dans un projet de formation ? Vous êtes une structure d'insertion par l'activité économique et cherchez à renforcer les compétences des publics pour concrétiser leurs projets professionnels ? Vous créez une entreprise et vous souhaitez acquérir les compétences nécessaires à la conduite de votre projet ?

La Région déploie dans les QPV comme sur l'ensemble de son territoire un **programme dédié à la formation professionnelle continue** principalement à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi, pour :

- Travailler sur un projet professionnel afin d'élaborer un parcours d'accès à la qualification et à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées **(# Avenir)**

- Renforcer ses compétences de base de lecture, d'écriture, en langue française ou anglaise, maîtriser l'outil informatique, etc.

- Acquérir les compétences pour créer ou reprendre une entreprise

La Région finance également les **formations suivies par les salariés en insertion** (Parcours Emploi Compétences, salariés de SIAE, salariés d'une Entreprise à But d'Emploi, salariés en contrat Adultes Relais).

De nombreuses formations qualifiantes et certifiantes en lien avec les besoins en compétences des territoires existent.
Retrouvez l'ensemble de l'offre de service de la région sur les volets Orientation, Formation et Emploi sur **parcours-metier.normandie.fr.**

Le saviez-vous ?

13 animateurs et animatrices emploi-formation (AEF) ont pour mission de recueillir les besoins en compétence des entreprises, des associations et des territoires. Les AEF de la Région co-pilotent, en lien avec l'Etat, au niveau de chaque arrondissement, le Comité d'Animation Territoriale Emploi-Formation (CATEF), sur l'ensemble des thématiques autour de la formation, l'insertion et l'emploi, notamment par la mise en place de groupes de travail spécifiques.

À noter

Cette offre de formation, renforcée par les moyens du **Pacte Régional d'Investissement dans les compétences** (PRIC), est enrichie **d'appels à projets et d'actions innovantes** destinés à favoriser le repérage, la remobilisation et la formation des publics les plus faiblement qualifiés, fortement représentés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- **Appel à Projets « Initiatives territoriales »** pour favoriser la mise en place de dynamiques territoriales nouvelles en faveur de la mobilisation des publics vers la formation et l'emploi

- **Appel à Projets « Innovations et qualifications »** à destination des organismes de formation pour soutenir l'expérimentation de nouvelles formations

- Reconnaissance des **compétences (Badges numériques)** et de mise en relation avec les employeurs normands **(Emploi Normandie)**

- **Constitution d'un Réseau régional d'information de proximité** destiné à mieux informer les publics sur leurs droits, notamment sur les thématiques suivantes :
  ➜ Formation professionnelle,
  ➜ Orientation et d'information métiers,
  ➜ Dispositifs jeunesse

Vos contacts

“Politique de la ville”

politiquedelaville@normandie.fr
02 35 52 23 79 pour les départements 50 et 76
02 35 52 31 34 pour les départements 14, 27 et 61
www.normandie.fr/politique-de-la-ville

—

Site de Caen
Abbaye aux Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 CAEN Cedex 1
Tél. : 02 31 06 98 55

—

Site de Rouen
5 rue Robert Schuman
CS 21129 - 76174 ROUEN Cedex
Tél. : 02 35 52 57 06

www.normandie.fr

RÉGION
NORMANDIE